



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Projet SIEF: accord entre le Conseil d'Etat et Hewlett-Packard

Le litige opposant l'Etat et Hewlett-Packard (Suisse) S.à.r.l. dans le cadre du projet informatique SIEF est terminé. Un accord évitera aux parties une procédure judiciaire onéreuse et offrira un certain nombre d'avantages pratiques pour l'administration, l'issue du conflit pouvant être qualifiée de satisfaisante sous l'angle des intérêts financiers de l'Etat.

L'Etat de Vaud et Hewlett-Packard (Suisse) S.à.r.l. (ci-après : HP) ont mis fin au litige qui les divisait à la suite de la décision prise par le Conseil d'Etat en octobre 2009 de ne pas poursuivre l'évolution du projet SIEF (Système d'Information pour les Etablissements de Formation du canton). S'appuyant sur deux audits externes, le Conseil d'Etat avait en effet choisi de privilégier la stabilisation des fonctionnalités du SIEF nécessaires au domaine de la formation professionnelle et de prévoir d'autres solutions logicielles complémentaires. Un rapport avait été sollicité auprès du Contrôle des finances ; il avait abouti à diverses recommandations concernant en particulier la sélection des progiciels ainsi que la conduite et la gestion contractuelle des projets informatiques au sein de l'Etat. Le Conseil d'Etat a depuis lors mis en oeuvre ces recommandations, le suivi du dossier SIEF étant ainsi bouclé, sous réserve du sort du litige avec le fournisseur, qui connaît aujourd'hui son épilogue.

Epargnant aux parties une procédure judiciaire onéreuse, l'accord met fin aux prétentions réciproques de chaque partie ; il permet notamment à l'Etat d'assurer toute évolution future du logiciel fourni par HP et employé par les établissements de formation professionnelle.

Le Conseil d'Etat relève les avantages pratiques de l'accord et juge l'issue du conflit au demeurant satisfaisante aussi bien sous l'angle des intérêts financiers de l'Etat que du point de vue des relations commerciales avec HP, société avec laquelle l'Etat pourrait être amené le cas échéant à collaborer sur d'autres projets dans le futur.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 10 novembre 2011

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Vincent Grandjean, chancelier d'Etat, 021 316 40 42 et 079 210 84 09 - Jean-Luc Schwaar, chef du Service juridique et législatif, 021 316 45 63